



CAPA Adjoints Administratifs du 20 juin 2008

Déclaration liminaire des commissaires paritaires du SNASUB-FSU

Cette commission administrative paritaire académique entame son mandat dans un contexte où la volonté gouvernementale est de poursuivre et d'aggraver la destruction des garanties collectives qui nous permettent de remplir nos missions.

Cette année, notre académie disposait de 6 possibilités de recrutement de SASU par voie de liste d'aptitude pour plusieurs centaines d'adjoints administratifs promouvables et pour plus de 100 collègues candidats : nous souhaitons dénoncer le faible nombre de ces possibilités budgétaires ainsi que le choix de l'administration de faire abstraction cette année des critères de carrière et d'ancienneté.

Il serait plus que temps d'aboutir à un véritable plan général de requalification des emplois permettant ainsi de réduire progressivement l'écart entre les statuts des personnels et les missions occupées, permettant ainsi de revaloriser traitements et carrières, le niveau de nos rémunérations en catégorie C étant toujours aussi scandaleusement bas !

La plupart du temps, pourtant, nous exerçons des tâches et des missions qui sont celles des catégories supérieures. Nous représentons la main d'oeuvre pas chère de l'Education Nationale.

Nous voulons aujourd'hui une réelle reconnaissance de nos qualifications. Cependant, le compte n'y est pas, même avec la vente des jours de RTT !

On reste très loin de ce que nous revendiquons : avec 0,8% d'augmentation (moins de 0,6% en moyenne annuelle), l'inflation n'est même pas couverte et ces mécanismes contribuent à une paupérisation continue de nos rémunérations et à un écrasement de la grille ; les 1 à 4 points attribués en C correspondent en fait à ce qu'impliquera la revalorisation du SMIC au 1er juillet 2008 et vont encore réduire l'amplitude de bas de la grille.

Nous ne sommes pas dupes et nous tenons à exprimer notre plus vive inquiétude pour l'avenir : la précarité nous guette et l'augmentation incessante de la part de l'indemnitaire (primes au mérite) par rapport au traitement indiciaire et donc l'individualisation de plus en plus importante de nos rémunérations ne nous rassure pas ! On nous fait simplement miroiter l'illusion d'une reconnaissance de nos mérites individuels sous forme de primes !

La GRH actuelle qui fait fief des logiques collectives pour ce qui concerne le déroulement de nos carrières ou de nos rémunérations tend de plus en plus à nous mettre en concurrence. Nos conditions de travail se dégradent aussi par le fait des suppressions de postes et de l'accroissement des charges de travail qui s'en suit depuis plusieurs années.

Mais ce n'est pas fini car avec la Révision Générale des Politiques Publiques, ceux qui nous dirigent veulent achever l'ouvrage et 160 000 suppressions d'emplois dans la Fonction publique sont visées à l'horizon 2012, soit environ 6000 à 8000 suppressions dans nos secteurs.

La grogne monte quotidiennement avec la baisse du pouvoir d'achat : nous sommes de moins en moins de fonctionnaires et nous sommes de plus en plus mal rémunérés. Pour nous personnels de catégorie C, particulièrement, le recul du pouvoir d'achat, qui a baissé de 7,5 % au cours des 7 dernières années, est évident et la priorité doit être la revalorisation de nos bas salaires. Sans cela, alors que nous exerçons du mieux possible nos métiers, nous aurons bien du mal à continuer de payer nos loyers et à nourrir nos familles convenablement.

Par ailleurs, nous tenons à dénoncer les effets de la loi « Liberté et Responsabilité des Universités » qui confère un véritable droit de veto aux présidents d'universités en matière de mutations. En effet, ceux-ci peuvent empêcher toute arrivée dans leurs établissements, en dépit des règles académiques de mouvement.

De fait, les postes vacants en universités sont tous "profilés" et la procédure de mutation s'apparente plus à une procédure de recrutement.

A l'heure où le gouvernement tente de casser le statut de la fonction publique sous prétexte de favoriser la mobilité des fonctionnaires (examen de la loi relative à la mobilité et aux parcours professionnels au Parlement), l'application de la LRU réduit les possibilités de mutations.

Nous, commissaires paritaires élus des personnels pour le corps des Adjoints Administratifs, déplorons toujours la prise en compte de la note chiffrée dans le barème pour l'établissement des tableaux d'avancement 2008, qui plus est du fait de l'abandon de la procédure de notation.

Les commissaires paritaires SNASUB-FSU pour le corps des Adjoints administratifs

Anne-Marie DAMIS - Danielle JXXX

Bernard GUEANT - Monique BESSE

Colette FRANCES - Daniel HENNEQUIN - Sabine FLEURY - Sylvie STROCH

Marcelle LEMAITRE - Daniel DUCHAT - Maria POIX - Marie-Thérèse BOULFROY

Section Académique du SNASUB-FSU 9, rue Dupuis 80000 AMIENS

Téléphone et Fax : 03.22.72.95.02

Courrier électronique : snasub.amiens@wanadoo.fr

Site internet académique du SNASUB-FSU :

<http://snasub-amiens.bernard-g.com/>